

COMMUNE DE LABATIE D'ANDAURE

LISTE DES DÉLIBÉRATION EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2025

Étaient présents : Christophe CHAREL, Laurent COMBAUROURE, Christian DEBROUX, Christophe DELEVOYE, Virgile FEROUSSIER, , Robert ROCHEBLOINE, , Ginette SERPOLLET.

Absents-Excusés : Marc BOISSY donne pouvoir à Christophe DELEVOYE, Claire MARQUILLY donne pouvoir à Robert ROCHEBLOINE, Florent ROCHEDY donne pouvoir à Virgile FEROUSSIER, Marie RAITBERGER

Le conseil municipal a désigné Christophe CHAREL, secrétaire de séance.

→ **Délibération n°2025-01** – **Redevance Agence de l'eau**

Le conseil municipal décide de fixer à **0.01 €HT /m³** la contre-valeur correspondant à la « **redevance pour performance des réseaux d'eau potable** » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ; décide de fixer à **0.01 €HT /m³** la contre-valeur correspondant à la « **redevance pour performance des systèmes d'assainissement** » devant être récupérée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ; décide que ces contrevaleurs des redevances « performance des réseaux d'eau potable » et performance des systèmes d'assainissement » sont facturées et encaissées auprès des abonnés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, puis reversées à la collectivité conformément au contrat de délégation de service public passé avec le délégataire.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-02** – **Vente terrain communal**

S'agissant d'un terrain sans affectation particulière, le conseil municipal, après échanges et en avoir délibéré, valide la vente de la parcelle AI 204 ; fixe le prix de cette vente à 1€ le m² soit un total de 440€, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-03** – **Adhésion des communes de Saint Jean Chambre et de Saint Apollinaire de Rias au SIVU SAIGC (Syndicat d'Aide à l'Informatique et à la Gestion Comptable)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'adhésion des communes de Saint-Jean-Chambre et de Saint-Apollinaire-de-Rias au SIVU SAIGC.

Approuvée à l'unanimité.

→ **Délibération n°2025-04** – **Modification des statuts du SIVU SAIGC- article 8- périmètre**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la modification des statuts du SIVU SAIGC concernant le périmètre d'intervention.

Approuvée à l'unanimité.

